

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF  
COMPTABLES AGRÉÉS

113P-1308

**FRATERNITÉ INTER-PROVINCIALE  
DES OUVRIERS EN ÉLECTRICITÉ**

**RAPPORT FINANCIER**

**31 DÉCEMBRE 2009**

**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

**ÉTATS FINANCIERS**

Résultats	1
Évolution des actifs nets	2
Flux de trésorerie	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5 à 13

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Produits	14
Charges - administration générale	14
Charges - affiliations syndicales	15
Charges - membres	15
Charges - recrutement	15



SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF  
COMPTABLES AGRÉÉS

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

### Au Directeur Général-Secrétaire Financier de la FRATERNITÉ INTER-PROVINCIALE DES OUVRIERS EN ÉLECTRICITÉ

Nous avons vérifié les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de la FRATERNITÉ INTER-PROVINCIALE DES OUVRIERS EN ÉLECTRICITÉ de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ainsi que son bilan à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fraternité. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

La note 1 traite des pratiques suivies par la Fraternité à l'égard de la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi, y compris les obligations relatives aux garanties d'emploi. Selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, ces obligations doivent être constatées selon une méthode actuarielle qui tient compte d'un ensemble d'hypothèses actuarielles. Puisque la Fraternité n'a pas cherché à établir les montants à constater dans les états financiers selon une méthode actuarielle, nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux charges salariales, à l'excédent des produits sur les charges, à la provision pour garanties d'emploi et autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'aux actifs nets non affectés.

En vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada, la Fraternité doit aussi constater la valeur de ses prêts selon le montant le moins élevé entre le coût et la valeur de réalisation estimative. Puisque la Fraternité n'a pas cherché à établir la valeur de réalisation estimative de ses prêts, nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants comptabilisés au titre des prêts, à l'excédent des produits sur les charges ainsi qu'aux actifs nets affectés au fonds de solidarité.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions pu déterminer les montants à constater aux états financiers au titre des avantages postérieurs à l'emploi et obligations relatives aux garanties d'emploi selon une méthode actuarielle ainsi que les montants à constater, le cas échéant, afin de ramener les prêts à leurs valeurs de réalisation estimatives, tels que mentionnés dans les paragraphes ci-dessus, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des résultats des activités et des flux de trésorerie de la Fraternité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, ainsi que de sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Société en nom collectif  
Comptables agréés

, CA auditeur

Montréal, le 31 mai 2010



















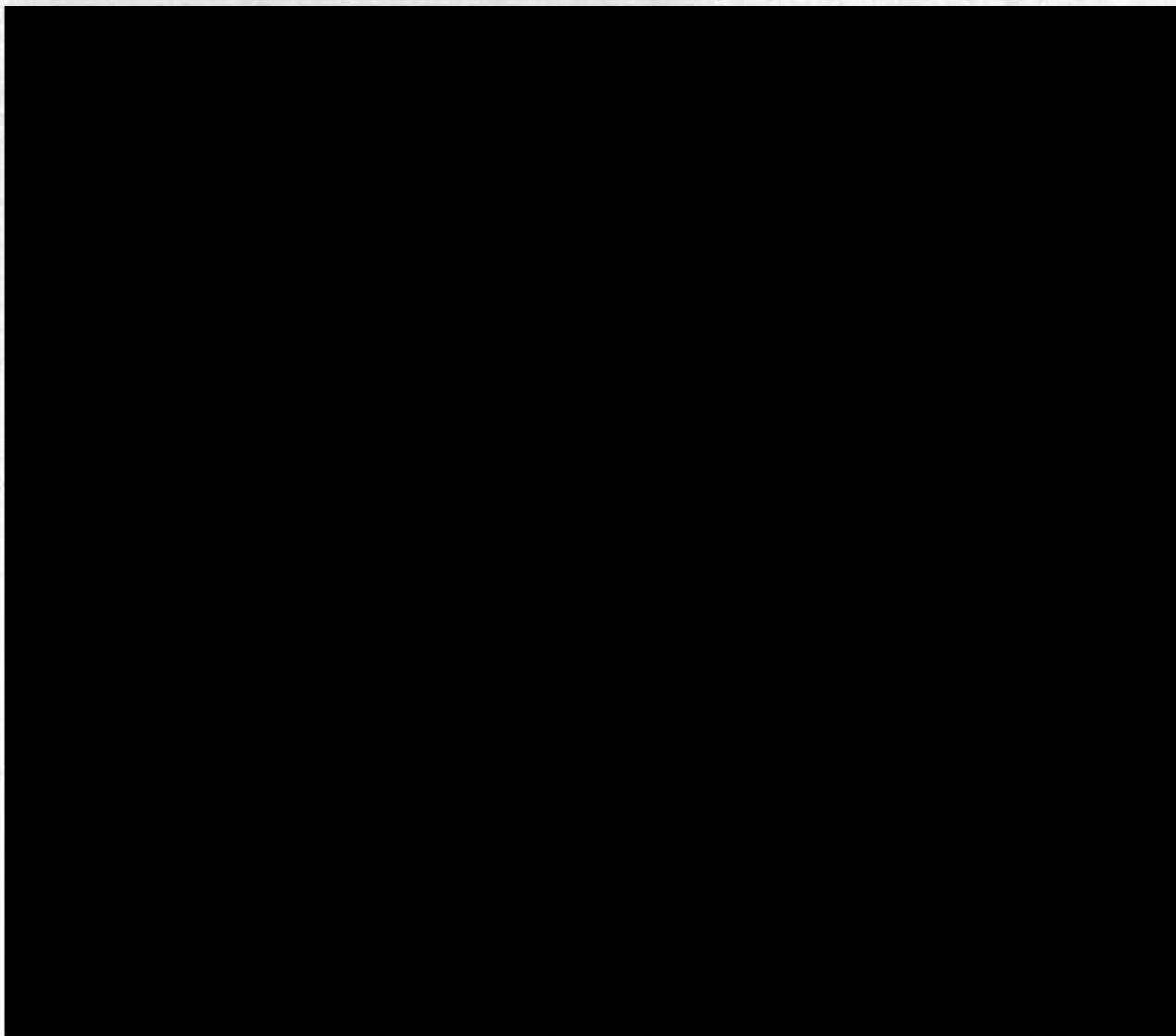
**Notes complémentaires**  
**31 décembre 2009**

---

7. Placements (suite)	2009	2008
Autres :		
Prêts à la société Aventure Joncas Inc., échéance indéterminée		
• portant intérêts au taux annuel de 7,5%*	2 038 004	2 038 004
• sans intérêt	1 237 537	837 537
• provision pour intérêts capitalisés non recouverts	(503 004)	(503 004)

Les membres de la F.I.P.O.E. sont collectivement indirectement actionnaires (25%) de la société Aventure Joncas Inc.

\* Depuis le 30 juin 2007, la Fraternité a cessé de comptabiliser les intérêts sur ce prêt.



Notes complémentaires

31 décembre 2009

---

7. Placements (suite)



\*\* Au 31 décembre 2009, certains prêts venus à échéance avant cette date et totalisant 5 416 780 \$ n'ont pas été encaissés en conformité avec les conventions des prêts. La direction entend renégocier ces ententes et est d'avis que les prêts sont recouvrables dans leur totalité et, par conséquent, aucune provision n'a été prise à leur égard.

Au 31 mai 2010, la portion non encaissée sur les prêts à renégocier totalisait 2 750 000 \$.

